



Barrage de La Couze de Vénarsal

Département(s) : Corrèze

Commune(s) : Venarsal, Sainte-Féréole

N° national d'identification : FRC0190003



Descriptif sommaire

Construit sur la Couze de 1941 à 1944 ce barrage a été mis en service en 1944. Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

Coordonnées : 01.60.02 E, 45.19.75 N

Cote maximale du plan d'eau : 190,62 NGF

Type de barrage : voûte

Longueur : 129 m

Hauteur : 28,5 m

Volume d'eau : 0,8 millions de m³

Classement de l'ouvrage : A ([article R 214-112 du Code de l'Environnement](#))

Exploitant : Communauté d'agglomération de Brive

Réglementation spécifique

Néant

Principales actions de contrôle associées aux barrages de classe A

Étude de dangers : ([article R 214-116 du Code de l'Environnement](#))

Pas encore disponible.

Revue de Sûreté : ([article R 214-119 du Code de l'Environnement](#))

De fréquence décennale, la revue de sûreté consiste, pour le propriétaire ou le concessionnaire d'un barrage de classe A, à dresser un constat du niveau de sûreté de son ouvrage.

La dernière a eu lieu en février 2014 et a permis de conclure que l'état de l'ouvrage, ainsi que son comportement analysé sur les dix dernières années étaient satisfaisants et ne nécessitaient pas d'engager un diagnostic de sûreté. ([article R 214-146 du Code de l'Environnement](#))

Toutefois le lien avec l'étude de dangers (version projet) et notamment la partie « gestion de l'ouvrage en cas de crue extrême » reste à finaliser.

Inspections par la DREAL :

Fréquence annuelle. [Rapport d'inspection](#)